

Dossier suivi par : Alice PERARD  
Rédigé le : 01/03/2019

## **Objet : Relevé des échanges – Réunion Publique N°2 – Concertation – Révision du PLU de la communes de Aubers**

---

**Lieu** : Foyer rural

**Date** : Jeudi 28/02/2019

### Modalités/déroulé de la réunion :

- Introduction de la réunion par Monsieur LECLERCQ, Maire (accueil et rappel des objectifs de la réunion)
- Présentation du contexte de la révision du PLU par la MEL (qu'est-ce qu'un PLU ? calendrier, modalités de la concertation avec le grand public)
- Présentation des grandes orientations du projet et leurs traductions dans les zonages et règlements
- Exposition de la carte du projet communal et échanges avec les habitants

*Le présent compte-rendu est accompagné de la présentation réalisée lors de la réunion pour sa bonne compréhension.*

---

### **Compte-rendu des échanges avec la salle - Présentation des orientations du projet communal et traduction dans le zonage et le règlement**

*Intervention : « Il n'est pas prévu de développer une zone artisanale dédiée sur la commune ? Il y a des années, une zone d'activités a été retoquée par la communauté urbaine... c'est toujours pareil aujourd'hui ? »*

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) fixe un compte foncier, un nombre d'hectares maximal à urbaniser, afin de limiter la consommation de terres agricoles et naturelles. Ainsi, les possibilités d'extensions sont limitées à Aubers, et la commune peut prévoir une nouvelle zone de projet de 2,25 ha. Cela limite le développement et il n'est pas possible d'inscrire de secteur dédié à l'activité. Cela n'exclut pas l'implantation de quelques artisans ou commerces dans le tissu urbain actuel et à venir.

Le Maire ajoute qu'il regrette cette situation et aurait souhaité pouvoir inscrire une zone dédiée à l'artisanat dans le PLU. Il y a quelques années, la possibilité d'ouvrir une zone d'activités sur Aubers avait en effet été évoquée, mais Bois-Grenier avait été choisi à la place, car mieux desservie.

**Intervention : Comment gère-t-on les potentielles nuisances si l'artisanat et l'habitat sont mixés dans la même zone ?**

*La mixité des fonctions, même si elle est recherchée, sera très limitée car la future zone d'extension ne fait que 2,25 ha. Nous veillerons à ne pas y implanter d'activités avec nuisances.*

**Intervention : Un habitant fait part de son mécontentement que le développement de la commune soit contraint par des règles qui s'imposent à lui. Les gens du village sont assez grands pour savoir ce qu'ils veulent.**

Le projet construit et proposé aujourd'hui traduit les volontés du projet communal, des élus. Certes, il doit se faire dans un cadre pour être en harmonie avec les autres communes et pour être respecter les lois, en prenant notamment en compte des sujets comme la préservation de la ressource en eau, la biodiversité, l'environnement, etc. Les documents cadre et normes supérieures peuvent être vécus comme des contraintes, mais ils garantissent notre avenir et l'intérêt général qui dépasse le périmètre des communes.

A noter que certaines décisions ne viennent ni de la commune, ni de la MEL, mais du Préfet.

**Intervention : Une réaction est formulée sur l'interdiction d'abattre des arbres édictée dans le PLU**

Il est précisé que seuls certains arbres sont repérés et protégés, cela est loin de concerner l'ensemble des arbres. La plupart sont d'ailleurs déjà répertoriés dans le PLU de 2006, cela ne change pas grand-chose avec la situation actuelle donc. Ces arbres ont été repérés afin de préserver le patrimoine de la commune. Il faut se poser la question, dans l'intérêt général, de comment veut-on que le village évolue et que veut-on laisser à nos enfants. C'est dans cet objectif que des arbres, et d'autres éléments de patrimoine ont été repérés.

**Intervention : Il y a 20 ou 25 ans, il y avait un projet de décharge de déchets ultimes sur Fournes-en-Weppes. La MEL était intéressée par nos communes (grande taille, argile en sous-sol ...) pour réaliser ce projet. Dans la réflexion globale de la MEL, ce type de projet ne pourrait-il pas ressurgir ?**

Le sujet est non abordé actuellement à la MEL. Cela nécessiterait une inscription au PLU, comme un Emplacement réservé par exemple. Ce n'est pas d'actualité aujourd'hui.

**Intervention : Un habitant réagit sur l'opposition du discours de la MEL qui parle de préserver les espaces agricoles, et qui dans le même temps prévoit de mettre une aire d'accueil des gens du voyage à Wavrin sur des espaces agricoles réservés au bio.**

La commune n'est pas concernée par la problématique gens du voyage.

Intervention : ***La circulation augmente sans cesse à cause des développements périphériques. On a supprimé le projet de barreau sud (Radinghem), tout le monde passe par la RN 41 qui est saturée. Du coup, de plus en plus de véhicules passent sur Aubers, Le Maisnil... Pour les transporteurs de la commune c'est compréhensible, mais quelle solution de mobilité pour les circulations de transit ?***

Il est vrai qu'il y a un véritable entonnoir vers Lille, et l'agglomération lilloise de manière générale, avec beaucoup de circulation depuis Laventie / Béthune qui transite par nos communes. Le problème vient surtout du Pas-de-Calais. Il faut être conscient que ces communes vont être aussi confrontées par la limitation de l'extension urbaine. Ils devront regarder de leur côté le problème de la mobilité. Sur la MEL, des actions ont par exemple été portées sur le réseau de transport en commun pour apporter de nouvelles solutions de déplacements aux habitants.

Intervention : ***Un habitant réagit sur le fait que de nombreuses terres agricoles sont louées à des fermes belges. Est-ce normal que les belges viennent sur des terrains de notre commune alors qu'ils viennent de l'extérieur de la commune ?***

Le Maire n'a pas de réponse sur le sujet. En tout cas, il souligne qu'en plus, la réglementation est plus souple côté belge avec l'utilisation de produits phytosanitaires interdits en France. Il y a encore malheureusement de grosses différences entre les pays. Apparemment c'est en train de bouger au niveau de l'Europe.

Intervention : ***Le Maire souligne que certes de nombreuses contraintes sont imposées à ce projet de PLU, mais il faut aussi en voir les atouts, comme le maintien du territoire agricole. La commune sera attentive sur les zones naturelles, notamment sur le fait qu'il n'y aura pas à terme de contraintes sur les pratiques agricoles.***

La MEL rappelle qu'il y a eu une réunion de concertation avec les agriculteurs et qu'en effet la crainte est que demain, viennent s'imposer sur les zones naturelles des règles de pratiques culturales. Néanmoins, le PLU est bien un outil pour réguler la constructibilité des terres et leurs vocations (habitat, agriculture, artisanat, etc.) mais pas les pratiques culturales. Ce n'est pas aujourd'hui l'objectif du PLU, les lois récentes ne vont pas sur ce champ d'investigation et il n'y a pas de signe aujourd'hui dans ce sens.

***Fin des échanges***